

SITOMAP

LES MODALITES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS CHANGENT EN 2025

Elle est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus qui devront pouvoir justifier de leur situation (pièce d'identité, notification handicap) avec au maximum 4 objets volumineux à jeter (litterie, meubles, armoires, électroménagers).

Les personnes concernées auront droit à un passage dans l'année soit en mars, juin ou octobre suivant leur lieu d'habitation.

Pour la collecte de mars, elles devront prendre rendez-vous en appelant le **0 800 94 29 78 du 3 au 28 février 2025, du lundi au vendredi de 9h à 12h** et indiquer les objets à jeter.

2 agents de SUEZ viendront à domicile prendre les objets qui devront être mis à l'intérieur de la propriété (jardin ou cour ou entrée),

L'habitant devra être présent lors de l'enlèvement qui est gratuit.

Pour la collecte de mars, les habitants des communes concernées sont :

Ascoux	Courcy-aux-Loges	Montbarrois
Augerville- la-Rivière	Dadonville	Nancray-sur-Rimarde
Aulnay-la-Rivière	Desmonts	Nibelle
Beaune-la-Rolande	Dimancheville	Ondreville-sur-Essonne
Boesses	Echilleuses	Orville
Bondaroy	Estouy	Pithiviers-le-Vieil
Bouilly-en-Gâtinais	Grangermont	Puiseaux
Boulancourt	La Neuville-sur-Essonne	Rebréchien
Bouzonville-aux-Bois	Laas	St-Loup-des-Vignes
Briarres-sur-Essonne	Labrosse	St-Michel
Bromeilles	Loury	Vrigny
Buthiers	Mareau-aux-Bois	Yèvre-la-Ville